

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-03

### **LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL NETTOYAGE SPECIFIQUE DES LOCAUX DU LABORATOIRE VETERINAIRE ET DU SATESE DEVOLUTION DU MARCHE**

Le présent marché concerne le nettoyage spécifique des locaux du laboratoire vétérinaire départemental et du SATESE.

La consultation a été mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- procédure adaptée,
- avis d'appel public publié dans le bulletin officiel des annonces de marchés publics et sur le site Internet du Conseil Général,
- date limite de remise des offres : 30 avril 2007 – 12 h 00
- durée du marché : 4 ans
- marché de prestations de services à bons de commande comprenant les montants suivants :

. montant minimum : 120.000 €

. montant maximum : 200.000 €

La commission d'appel d'offres réunie les 14 et 21 mai 2007 a examiné la seule offre reçue au vu des critères pondérés suivants et de l'analyse des offres jointes au présent rapport :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

et propose de retenir l'offre de la société AILHAS.

L'offre de la société AILHAS est conforme aux exigences techniques fixées dans le dossier de consultation pour un prix satisfaisant.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer le marché de prestations de services à intervenir avec la société AILHAS pour le nettoyage spécifique des locaux du laboratoire vétérinaire départemental et du SATESE ;

- m'autoriser à signer le marché au nom et pour le compte du Département ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 31 août 2007**

CP 07/08-03

**LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL  
NETTOYAGE SPECIFIQUE DES LOCAUX  
DU LABORATOIRE VETERINAIRE ET DU SATESE  
DEVOLUTION DU MARCHE**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 31 mai 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Décide d'attribuer le marché de prestations de services à intervenir avec la société AILHAS pour le nettoyage spécifique des locaux du laboratoire vétérinaire départemental et du SATESE ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché au nom et pour le compte du Département ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,